



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-028-2026-04

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2026

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2026-04-13-00014 - Arrêté du 13 avril 2026 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise (1 page)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2026-04-13-00014

Arrêté du 13 avril 2026 portant modification de
la composition du Conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise

**ARRÊTÉ modificatif du 13 avril 2026
portant modification de la composition
du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise**

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs, y compris travailleurs indépendants, au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

VU l'arrêté initial du 08 avril 2026 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise

VU la désignation formulée au titre des représentants des employeurs de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

VU l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs

- *Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :*

Titulaire :

- Madame Emmanuelle PIGNON

Article 2

L'Adjoint chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 13 avril 2026

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Théophile TOSSAVI

Page 1 sur 1

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire
mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr
21, rue Miollis – 75015 PARIS